



La banque
des collectivités

AGENCE FRANCE LOCALE

Compte-rendu de l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 4 mai 2018

L'Assemblée générale annuelle mixte des actionnaires de l'Agence France Locale s'est tenue le vendredi 4 mai 2018 sous la présidence du Président du Conseil de surveillance de l'Agence France Locale, Monsieur Richard Brumm.

Les actionnaires présents ou représentés détenaient 100 % des droits de vote.

Les actionnaires de l'Agence France Locale ont approuvé l'ensemble des résolutions leur ayant été soumises par le Directoire de la Société, principalement :

- A titre ordinaire, l'approbation des comptes sociaux établis au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 en normes françaises et IFRS, ainsi que la proposition d'affectation du résultat dudit exercice, s'élevant à 146.473 euros ;
- A titre extraordinaire, le renouvellement des délégations de compétence au Directoire à l'effet de décider de la réalisation d'opérations d'augmentation de capital, essentielles et récurrentes dans le cadre de la mise en œuvre de l'activité du Groupe Agence France Locale.

Lyon, le 25 juin 2018

www.agence-france-locale.fr

Agence France Locale

SA à Conseil de Surveillance et Directoire • N° 799 379 649 RCS Lyon

Tour Oxygène • 10-12 Boulevard Vivier Merle – 69393 Lyon Cedex 03 • 04 81 11 29 27